

Recommandations et informations pour les pratiques médicales et biologiques de dépistage du VIH en Isère (déclinables aussi pour le VHC)

Contexte et objectifs

Le Plan Triennal Départemental 1998/2000 de lutte contre le VIH a défini un certain nombre d'objectifs et d'actions dans le domaine du dépistage, à partir de constats de terrain et de besoins identifiés (document disponible sur demande à l'ODPS). Ces objectifs ont pour but de renforcer :

- la qualité de l'information du public, son accueil, son orientation vers les lieux adéquats,
- l'information, la formation et la sensibilisation des acteurs du dépistage sur les pratiques professionnelles,
- l'organisation des dispositifs de prise en charge des accidents d'exposition au VIH (exposition professionnelle et sexuelle).

L'objectif qui nous guide ici vise à éviter la banalisation de la démarche de dépistage du VIH, de l'étape de la prescription à celle du rendu d'un résultat d'examen biologique, qu'il soit positif ou négatif. Aussi, sont proposées dans ce document, des recommandations simples et synthétiques permettant d'améliorer la cohérence des pratiques entre médecins prescripteurs et les laboratoires d'analyses médicales et biologiques, notamment au regard de l'importance de l'accompagnement « pré » et « post » test. On connaît aussi, en termes de santé publique, l'importance et les vertus de la consultation médicale tant sur le plan de la prévention que de la prise en charge.

Ce document a été réalisé dans ce cadre avec la participation des professionnels concernés et de leurs représentants (médecins, biologistes, infirmières, acteurs de prévention et de dépistage, professionnels de santé publique). Les différents partenaires qui ont collaboré à ce travail : le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Biologistes, le Syndicat des Biologistes de l'Isère, le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Isère, la DDASS de l'Isère, l'ODPS, les Centres de Santé de Grenoble, le Conseil Général de l'Isère/DISS/CIDAG, les associations Sida Info Service et AIDES, le réseau Ville/Hôpital VIH de Grenoble (Med'Hiv 38), le Centre d'information et de Soins de l'Immunodéficience Humaine du CHU de Grenoble (CISIH), les Centres de Planification et d'Education Familiale de Pont de Claix et de Pontcharra.

Pour plus de détails techniques sur les stratégies de dépistage du VIH :

Se référer au rapport de recommandations, édité par l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation (ANAES) sur les « Stratégies du diagnostic biologique de l'infection due au VIH chez les sujets âgés de plus de 18 mois (à l'exclusion du dépistage sur les dons de sang et chez les donneurs d'organes ou de tissus) » - Janvier 2000 (disponible à l'ODPS ou téléchargeable sur le site internet de l'ANAES, <http://www.anaes.fr>)

■ Quand proposer un test ?

- Pour toute personne ayant pris **un risque de contamination**, soit sur sa propre demande, soit proposé par un médecin (en cas de MST par exemple).
- Devant une pathologie pouvant évoquer une **primo-infection** (syndrome mononucléosique, fièvre inexpliquée, syndrome grippal, polyadénopathie, hépatite), des symptômes ou signes biologiques dont aucun n'est réellement spécifique de la séroconversion VIH, mais qui peuvent prendre sens dans un contexte de prise de risque récente.
- Devant une suspicion ou un diagnostic de **maladie opportuniste**.
- Dans le cadre d'**Accidents d'Exposition au Sang ou Sexuelle**, une sérologie est réalisée, chez le partenaire ou patient source, **s'il est connu et s'il accepte**.

Situations pour lesquelles le test du VIH est obligatoire

- Le don du sang
- Le don de lait maternel
- En cas de Procréation Médicalement Assistée
- Le don d'organes
- Le don de sperme
- Le don de tissus
- Le don d'ovocyte

Situations pour lesquelles le test du VIH est obligatoirement proposé

- Examens prénataux
- Examens prénuptiaux

le dépistage VIH-Sida : Que faire ? Quand le faire ?

Pour l'information du patient

Moment où vous avez pu prendre un risque



En cas de risque important :

un traitement d'urgence peut être proposé par un médecin, dans les heures qui suivent le risque : il peut éviter la contamination.

A partir du 15^{ème} jour après le risque, il est possible de faire un premier test :

- **s'il est négatif**, ce résultat doit être confirmé, 3 mois après le risque.
- **s'il est positif**, la contamination est certaine. Un traitement peut être envisagé avec un médecin.

3 mois après le risque :

seul un test négatif réalisé 3 mois après le risque, **confirme** qu'il n'y a pas eu de contamination.

Conduite recommandée

→ Demande lors d'une consultation chez un médecin :

- Déterminer les dates supposées d'exposition au VIH (VIH1 et VIH2) / évaluer le risque avec la personne.
- Evoquer les symptômes d'une éventuelle primo infection à VIH.
- Si nécessaire : rappeler et informer sur les modes de contamination sanguine et sexuelle.
- Informer sur l'utilisation des différents marqueurs virologiques dans le temps (support d'explication : Plaquelette « Test du Sida : ce qui change »).
- Informer le patient sur l'intérêt d'un rendu de résultat par un médecin (le prescripteur ou un autre médecin au choix du patient, voire un médecin du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit), notamment parce qu'il existe un risque d'obtenir une valeur seuil.

Ainsi, **en accord avec le patient** :

1/ Prescription sur une ordonnance spécifique VIH / VHC, séparée des autres analyses éventuelles,

2/ Le médecin informe le patient de la mention pré-imprimée sur l'ordonnance :

« A l'attention du biologiste : en accord avec le patient, merci de transmettre le résultat en double exemplaire directement au médecin.

La consultation de remise de résultat est prévue le »

- Fixer avec le patient un rendez-vous de consultation pour commenter et remettre le résultat, selon les délais locaux de réalisation des analyses prescrites. Re-souligner l'importance de cette consultation.

→ Demande directe au laboratoire d'analyse

Un schéma d'aide à l'orientation des personnes est mis à disposition des personnels des laboratoires

- Commenter et remettre au patient le document décrivant la démarche de dépistage du VIH, en préservant un espace de confidentialité (cf. BD "VIH-SIDA DÉPISTAGE...").
- Tenter de renvoyer la demande sur un médecin (au choix du patient, proposé par le biologiste, CIDAG* ou CPEF), pour que le patient bénéficie d'une consultation médicale préalable au dépistage. Insister sur l'importance de cette consultation médicale préalable au test.
- Si cette démarche ne peut être obtenue, effectuer la prise de sang.
- Informer le patient sur la nécessité d'une consultation médicale (avec un médecin au choix du patient ou proposé par le biologiste ou un médecin du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit) pour commenter le résultat, expliquer les autres examens à visée diagnostique éventuellement nécessaires (information éventuelle sur le risque d'obtenir une valeur seuil), ou, en cas d'infection due au VIH, de commencer la prise en charge et le suivi au long cours du patient.
- En cas d'orientation sur le CIDAG* de Grenoble, **si le patient est d'accord** :
 - informer que ses résultats seront envoyés en double exemplaire, sous pli confidentiel, au CIDAG* (dans ce cas, le dossier transmis sera nominatif),
 - lui remettre les coordonnées du CIDAG* ,
 - l'inviter à prendre rendez-vous avec un médecin du CIDAG* pour le rendu du résultat.

* Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit
CIDAG Grenoble et Bourg d'Oisans : 04 76 12 12 85
CIDAG Vienne : 04 74 31 50 31

■ Le rendu du résultat

(de préférence à J+1 minimum après le prélèvement)

Quelle que soit la nature du résultat, il est vivement recommandé que seul un médecin communique les résultats au patient au cours d'une consultation spécifique, qui permet d'échanger sur la prise de risque, ou/et d'expliquer les autres examens à visée diagnostique éventuellement nécessaires (confirmation du diagnostic positif ou négatif dans les délais recommandés pour l'affirmer, ou en cas de valeur seuil) ou, en cas d'infection due au VIH, de commencer l'accompagnement, la prise en charge et le suivi au long cours du patient.

→ Rôle du biologiste

DANS TOUS LES CAS

- Le biologiste adresse les deux exemplaires du résultat (qu'il soit positif ou négatif) à un médecin (le prescripteur, un autre médecin désigné par le patient, ou au Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit).
- Le biologiste peut avertir le patient de la disponibilité de ses résultats auprès d'un médecin ou du CIDAG (selon le choix du patient) ; il invite le patient à prendre contact avec le médecin choisi pour que les résultats puissent lui être communiqués.
- Si le patient insiste pour avoir ses résultats directement auprès du laboratoire, insister encore...
- Si cette démarche ne peut être obtenue, accéder à sa demande en préservant un espace de confidentialité et préférer une remise de résultat exclusivement par le biologiste lui-même.
- S'interdire toute remise de résultat par téléphone ou par courrier.

SI LE RESULTAT EST POSITIF ET SI LE PATIENT INSISTE POUR OBTENIR DIRECTEMENT SES RESULTATS

- L'interlocuteur du patient au laboratoire est exclusivement le biologiste.
- Le biologiste commente le résultat au patient dans un espace confidentiel et tente de l'orienter vers un médecin.
- C'est le biologiste lui-même qui effectue un 2ème prélèvement de contrôle et prévoit avec le patient un rendez-vous pour lui remettre le résultat définitif.
- Alors, le biologiste accompagne le patient jusqu'au rendu définitif du résultat et préconise un suivi médical

→ Rôle du médecin

Prévoir le rendu du résultat au cours d'une consultation (proscrire toute remise de résultat par téléphone ou par courrier).

SI LE RESULTAT EST NEGATIF

- S'assurer de l'absence de prise de risque dans les deux mois qui précèdent le prélèvement. Sinon, prévoir une autre sérologie à distance.
- Préciser au patient qu'un résultat négatif ne protège pas d'une future contamination : s'intéresser à la stratégie de prévention, et aborder éventuellement d'autres questions (MST, contraception, hépatites, désir d'enfant,...).
- Ne pas hésiter à proposer une consultation ultérieure pour refaire le point à distance du risque et du test.

EN CAS DE VALEUR SEUIL (OU EN CAS DE RESULTAT DISCORDANT)

- Expliquer au patient la signification du résultat et la nécessité de faire un test de contrôle.
- Prescrire l'examen de contrôle afin qu'il soit effectué 15 jours plus tard.
- Prévoir avec le patient une consultation pour le rendu du résultat et recommander fortement l'usage du préservatif jusqu'au résultat définitif.

SI LE RESULTAT EST POSITIF

- Le médecin aura contacté le biologiste.
- S'assurer que les examens biologiques de confirmation ont été effectués (2ème Elisa + Western Blot).
- Envisager avec le patient la prise en charge et le suivi médical en lien avec d'autres organismes : le Centre d'Information et de Soins de l'Immunodéficience Humaine. (CISIH : 04 76 76 52 92 pour discuter de la situation)
- Ne pas hésiter à prendre contact avec un médecin du réseau Ville/Hôpital VIH. (MED'HIV 38 : 04 76 76 52 92)
- Envisager un éventuel accompagnement psychologique et social de la personne en s'appuyant si besoin sur des structures professionnelles et associatives compétentes : CISIH, CMP, Sida Info Service, AIDES, TEMPO, les associations spécialisées (hémophiles, transfusés, homosexuels, toxicomanes, migrants).
- On prendra garde en particulier à la manière dont le patient pourra préserver ou partager la confidentialité du résultat vis à vis des personnes de son entourage (famille, conjoint, amis, employeurs,...).
- Il s'agit aussi de s'assurer d'un relais concret après l'annonce (la personne sera-t-elle seule le soir même ?...), de préparer le suivi,...

■ Référents locaux à contacter si besoin

Chaque professionnel peut faire appel aux personnes mentionnées ci-contre, au titre de leur expertise du domaine et de leur rôle dans les stratégies de dépistage et de prise en charge de l'infection au VIH.

→ **Biologistes**

Monsieur Jean Pierre MOREL
Représentant du Conseil de l'Ordre des pharmaciens biologistes
Tél : 04 76 68 14 42

Monsieur René VIARD GAUDIN
Président du Syndicat des Biologistes de l'Isère - Tél : 04 76 54 28 81

Monsieur Christian GHELFI
Secrétaire du Syndicat des Biologistes de l'Isère - Tél : 04 76 26 28 82

→ **Médecins**

Docteur Eve PELLOTIER GUINARD
Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit
Tél : 04 76 12 12 85

Docteur Dominique LAGABRIELLE
Représentant de l'Association de Gestion des Centres de Santé de Grenoble
Tél : 04 76 22 14 52

Docteur Pascale LECLERCQ
Centre d'Information et de Soins de l'Immunodéficience Humaine CHU de Grenoble
Tél : 04 76 76 52 92

Docteur Francis MARION
Réseau ville-hôpital Med'Hiv 38 CISIH/CHU de Grenoble
Tél : 04 76 76 52 92
ou 04 76 51 16 38

→ **Pour les accidents d'exposition au sang ou sexuelle**

(le plus tôt possible dans les 48h après un risque avéré)

Professeur Jean Paul STAHL
Unité de Consultation Mobile en Infectiologie
CHU de Grenoble
Tél : 04 76 76 52 91

→ **Numéros utiles Vert et Azur**

Sida Info Service : 0 800 840 800
numéro Vert - 7j/7 - 24h/24 :
information, soutien, orientation du public

VIH Info Soignants : 0 810 630 515
numéro Azur - 7j /7 - de 9h à 19h :
pour les professionnels de santé

Sida Info Droit : 0 810 636 636
numéro Azur
*les mardi de 16h à 22h,
jeudi de 16h à 20h,
vendredi de 14h à 18h*

Hépatites Info Service : 0 800 845 800
numéro Vert
du lundi au vendredi de 9h à 23h

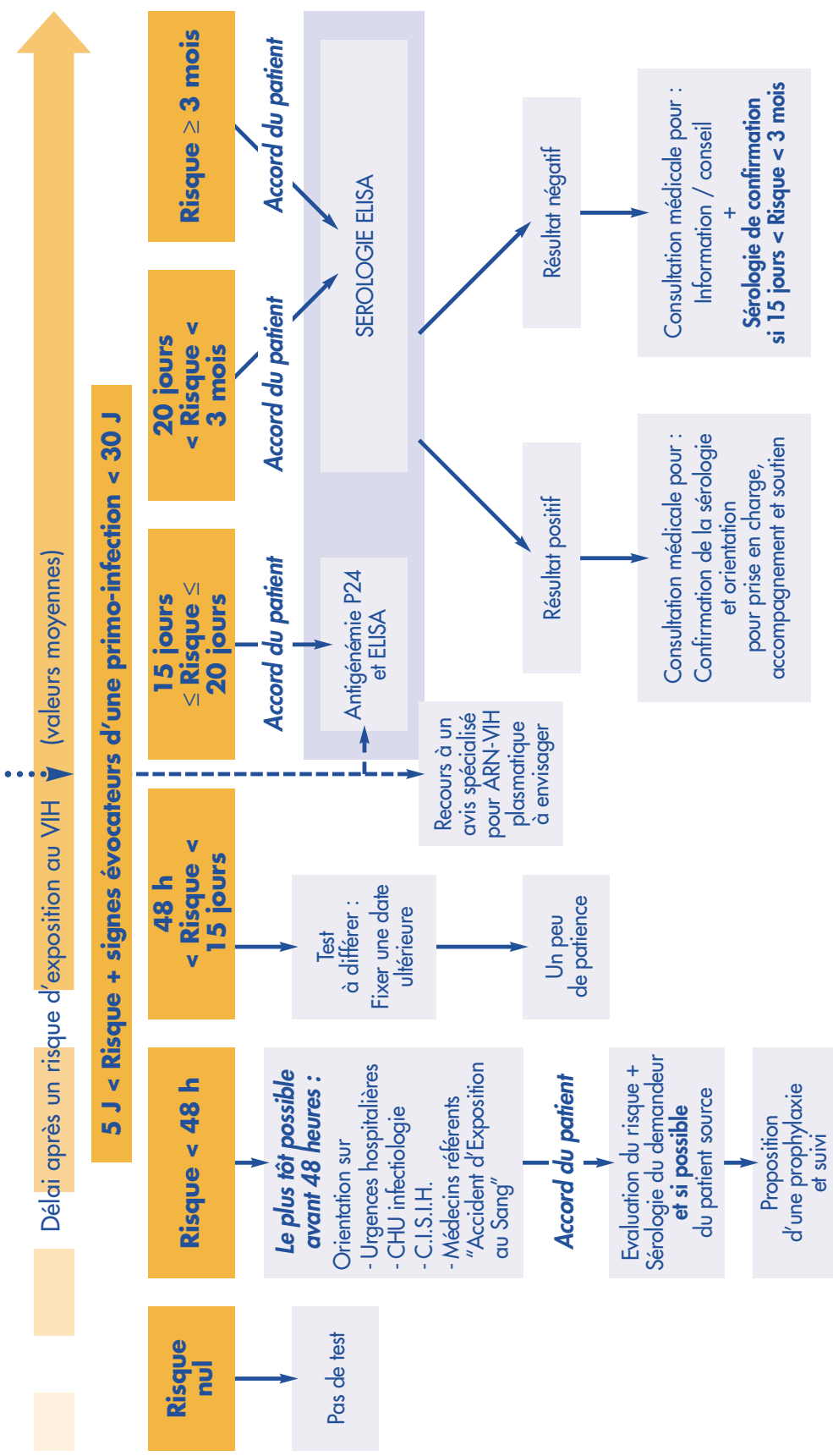
Etapes et pratiques du dépistage du VIH

- Consultation avec un médecin
- Information - conseils personnalisés
- Evaluation du risque avec la personne

Demande de dépistage ou évocation d'un risque

Evaluation du risque avec le patient
Information et proposition de dépistage

Consultation avec un médecin pour le rendu du résultat



Groupe de travail

Ce document a été réalisé avec la collaboration précieuse de :

Docteur Francis MARION

Médecin Généraliste / Centre de santé Abbaye
(AGECSA)
Représentant du CISIH / CHU de Grenoble
Représentant du réseau Ville/Hôpital Med'hiv 38

Docteur Dominique LAGABRIELLE

Médecin Généraliste / Centre de Santé des Géants
Représentant de l'Association de Gestion
des Centres de Santé de Grenoble (AGECSA)
Vacataire au CISIH / CHU de Grenoble

René VIARD GAUDIN

Président du Syndicat des biologistes de l'Isère
Laboratoire CBM / Grenoble (38)

Christian GHELFI

Laboratoire Ghelfi / Fontaine (38)
Syndicat des biologistes de l'Isère

Rémy PILLOT

Laboratoire Rémy PILLOT / Fontaine (38)
Syndicat des biologistes de l'Isère

Jean-Pierre MOREL

Représentant en Isère du Conseil
de l'Ordre des Pharmaciens Biologistes
Laboratoire d'Analyses Médicales et Biologiques
de Vizille

Docteur Philippe BURLAT

Docteur Sylvie REY

Médecins Inspecteurs de Santé Publique
DDASS de l'Isère

Lysiane REY GIRAUD

Infirmière de Santé Publique
DDASS de l'Isère

Marc BRISSON

Coordonnateur
Office Départemental de Prévention du Sida
(ODPS) - Isère

Docteur Eve PELLOTIER

Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CIDAG)
Service des Maladies Transmissibles
CGI/DISS/Sous-Direction des Actions de Santé

Martine GRAS

Ecoutante référente
Sida Info Service - Rhône-Alpes/Auvergne

Sylviane BEAUDE

Michel PIONNIER

AIDES Délégation départementale de l'Isère



Office Départemental de Prévention du Sida
Centre Départemental de Santé
23, avenue Albert 1er de Belgique - 38000 Grenoble
Tél/Fax : 04 76 87 83 09 - Email : odps@club-internet.fr



*Ce dispositif de recommandation de pratiques professionnelles
a été réalisé avec le soutien financier des laboratoires BIO MÉRIEUX, BIO-RAD, ABBOTT, GLAXOSMITHKLINE.*